



Conseil d'administration du 21 juin 2017

**Les conseils d'administration se suivent et se ressemblent...
Les représentants du personnel s'opposent à une nouvelle
baisse de budget, approuvée par les autres administrateurs.**

Le président du CA ouvre la séance en informant de l'absence de la commissaire du gouvernement Régine Engström retenue sur Paris suite au remaniement du gouvernement. Elle est remplacée par Anne Grangé.

Membres présents ayant une voix délibérative : 5 représentants de l'état (sur 6), 3 représentants des collectivités territoriales et leurs groupements (sur 5), 3 personnalités qualifiées dont une en visioconférence (sur 5) et 5 représentants du personnel (sur 5).

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire (http://www.equipementcgt.fr/IMG/pdf/cerema_ca_declaration_cgt.pdf). Le directeur général apporte quelques éléments de réponses aux points abordés dans les déclarations.

L'objectif de la déclinaison du projet stratégique est de se donner une lisibilité sur l'évolution à fin 2020. Le scénario à 2600 ETP (-15 % par rapport à 2016) à l'horizon 2020 n'engage que la direction du Cerema à qui il a paru nécessaire de se donner une perspective d'évolution dans la mesure où les directions générales ont des difficultés à donner une évolution pluriannuelle. **Cette baisse de 230-240 ETP au cours des trois prochaines années fragilisera les équipes et l'établissement devra faire des choix : il n'aura pas la capacité à garder chacune des compétences dans toutes les directions territoriales.** À l'horizon 2020, l'objectif est de 3 équipes « métier » pour toutes les directions (et non pas une par direction) avec la capacité à se déplacer sur tout le territoire.

Pour la CGT, une telle orientation signe la fin de l'ancrage territorial réel, tel qu'il a existé jusqu'ici, et dont chacun considère pourtant qu'il fait la force de notre établissement.

Les instances qui devaient être créés suite à la loi : conseil scientifique et technique et comités d'orientation nationaux et territoriaux n'ont pas encore pu l'être faute de nomination de représentants.

La CGT dénonce l'inconséquence de l'administration : comment croire que le frein à la création de ces instances depuis plusieurs années soit uniquement un problème de nomination ? La CGT estime qu'il s'agit là d'une responsabilité politique majeure qui en dit long sur l'attention portée à nos missions.

Concernant les questions de la CGT sur l'immobilier :

- site de Metz : suites aux études et réflexions menées, le site sera transféré sur le site de l'Université en centre-ville de Metz,
- sites de Bordeaux : l'idée initiale de regrouper les deux sites est abandonnée temporairement, le projet n'étant pas réalisable à l'horizon des 5 ans,
- site de Nice : le préfet a souhaité récupérer le bâtiment pour y mettre des services de sécurité civile. Le DG croit en la compensation financière mais n'a aucune garantie,
- site de Bron : des aménagements sont toujours en projet,
- site du Bourget : le site de remplacement pour les agents du Bourget n'est pas encore trouvé compte tenu des contraintes immobilières en région parisienne.

La CGT se félicite de l'abandon du projet de regroupement des sites Bordelais et du maintien d'un site à Metz (victoire à mettre à l'actif des agents et des organisations syndicales). Il est en revanche proprement inacceptable qu'aucune réponse ne soit apportée pour Le Bourget, Bron et Nice.

Présentation en séance d'une activité du Cerema faite par Fabien Palhol, Cerema infrastructures de transport et matériaux : « Les Aigles 3D du Cerema ».

Rapport d'activité 2016

Le rapport d'activité 2016 sera diffusé à 5000 exemplaires : ministères, collectivités, partenaires, associations, clients existants et à venir, agents du Cerema, etc.

Les activités du Cerema sont classés selon les 9 champs d'activité. Cette année la parole est donnée aux interlocuteurs externes pour s'exprimer sur les actions du Cerema.

Le rapport d'activité a été validé à l'unanimité.

Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2017

Le directeur général indique que la loi de finance est publique. Dès les premières semaines de l'année 2017, il a été informé des baisses de budget. Le choix, assumé du DG, est de ne le présenter en juin au CA (plutôt qu'en février) car le budget beaucoup plus défavorable aurait conduit à diminuer l'enveloppe de dépenses de chaque direction.

Dans ce budget rectificatif, la Subvention pour Charges de Services Publics subit un nouveau coup de rabot, ce qui fragilise la capacité de fonctionnement de l'établissement et freine le renouvellement des agents.

CGT alerte sur les activités fléchées qui ne sont pas des opérations pérennes. La CGT aurait souhaité que la direction utilise le résultat positif de l'exercice l'action sociale (restauration) et revaloriser les barèmes de remboursement des frais de déplacements, en plus de l'investissement qui est l'avenir du Cerema.

Le représentant de l'Assemblée des communautés de France annonce qu'il s'abstiendra pour ce vote du budget. Il souhaite être associé aux grandes orientations confiés au Cerema.

Votes : 10 POUR, 5 CONTRE (CGT, FO, CFDT, UNSA), 1 ABSTENTION

Élaboration du programme d'activité 2018

Le DG présente le document avec notamment la poursuite des activités mobilisant la part « plus autonome » de la SCSP (qui augmente de 1 % par an) notamment pour renforcer les relations de partenariat avec les collectivités, que la CGT souligne positivement.

La CGT alerte le DG de l'impact sur les agents de l'exercice la programmation 2018 alors que certains agents finissent actuellement le reste à produire de 2016 et entame tout juste l'activité 2017. Elle indique que les agents sont de plus en plus en position d'arbitrage entre les ressources propres et l'activité pré-programmé (contraintes, pressions, RPS...). Enfin, elle constate un manque de lisibilité entre le rôle des Dtec et des Dter.

Le DG répond que le sujet d'arbitrage du plan de charge est un sujet difficile sur lequel il existe des façons de faire qui peuvent être améliorées. L'arbitrage est compliqué et **il est important que cette pression soit assumée par l'encadrement et non pas par les agents.**

Votes : 12 POUR (dont UNSA), 4 ABSTENTIONS (CGT, FO, CFDT)

Convention-cadre avec le CSTB et le Service d'infrastructure de la Défense

Les deux conventions ont été validées à l'unanimité.

Présentation des activités 2016 générant des ressources propres

Le directeur général constate une augmentation des ressources propres avec peu de changement dans la répartition. La part des infrastructures reste la plus importante au niveau des ressources propres, elle continue d'augmenter mais moins vite que la part des autres thématiques.

La CGT déplore la baisse des activités infrastructures, annoncée dans les déclinaisons locales du projet stratégique, qui se traduira par une baisse des ressources propres et par une pression sur les autres activités qui devront aller chercher plus de ressources pour compenser.

Attribution du marché de maintenance d'équipements de pesée en marche

Marché dont le montant est au-delà du seuil confié au DG.

Vote : 14 POUR, 1 ABSTENTION (CFDT)

Dans la continuité des actions locales des agents sur les différents sites du Cerema, la CGT continuera de se mobiliser pour défendre les missions de services publics de l'Établissement, l'intérêt des agents et leurs conditions de travail.